

## MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-02

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 20 janvier 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq le vingt janvier à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 13

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 16 janvier 2025

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, M. Sylvain BELFIS, Mme Annick FALCAND, M. Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Franck BOUVARD.

Excusés : Mme Sandra RUCH (ayant donné pouvoir à Laurie PASCAL), M. Bruno BOURY

Secrétaire de séance : M. Franck BOUVARD

**OUVERTURE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En 2024, le montant des dépenses d'investissement du budget principal de la commune (hors chapitre 16 « « remboursement d'emprunts » et écritures d'ordre) s'est élevé à 1 174 843.97 €

La commune a donc la possibilité d'ouvrir son budget à hauteur de 25% de ce montant soit 293 710.99 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AFFECTE** les crédits suivants avant le vote du budget principal 2025 de la commune aux opérations d'investissement ci-dessous :

Délibération certifiée exécutoire  
Reçue en Préfecture le 31/01/25  
Publiée le 05/02/25

Le Maire,  
G I FROUX

Accusé de réception en préfecture  
001-210102299-20250120-2025012002-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2025  
Date de réception préfecture : 31/01/2025

## MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-02

Dépenses d'investissement		Demande d'ouverture de crédits
Op 017 Cpte 2188	Salle d'animation Autres immobilisations corporelles	10 000
Op 46 Cpte 2112	Travaux l'Homont Immobilisation corporelle : Terrains de voirie	20 000
Op 44 Cpte 2116	Aménagement cimetière Immobilisation corporelle : Cimetière	10 000
Op 100 Cpte 2156	Matériels pompiers Matériels et outillage d'incendie et de défense civile	5 000
Op 101 Cpte 212	Espace sportif multi générations Agencement et aménagement de terrains	100 000
Op 36 Cpte 2113	Aménagement Village Terrain aménagé autres que voirie	10 000
Op 55 Cpte 202	PLU Révision des documents d'urbanisme	20 000
Op 40 Cpte 2112	Voirie Terrains de voirie	20 000
Op 26 Cpte 2131	Ecole Bâtiments publics	10 000
Op 43 Cpte 231	Eclairage public Immobilisation corporelle en cours	10 000
Op 39 Cpte 2135	Bâtiments communaux Installations générales, agencements aménagement de construction	45 000

DIT que ces ouvertures de crédit seront reprises au budget primitif 2025 lors de son adoption.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Franck Bouvard



Le Maire,  
Gary Leroux



Délibération certifiée exécutoire  
Reçue en Préfecture le  
Publiée le

Accusé de réception en préfecture  
001-210102299-20250120-2025012002-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2025  
Date de réception préfecture : 31/01/2025

Le Maire,  
G I FROUX